



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT
Division des personnels enseignant du
Second degré
Réf : 21 – n° 11

Chef de division :
Jean-Claude WEBER
0594 27 20 50

Adjte au chef de Division
Marie-Gabrielle GLONDU
05 94 27 19 66

Bureau de la Gestion Collective :

Claudia BOYCE
Tél : 05 94 27 20 48

Wendy RABAUD
Tél : 05 94 27 20 05

Téléphone :
0594 27 21 33
mvt2022@ac-guyane.fr

Troubiran, route de Baduel –
BP 6011
97300 Cayenne

Cayenne, le 23 novembre 2021

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré

S/C de Monsieur le Président de l'Université

S/C de Madame et Monsieur les Directeurs du CIO

S/C de Madame la Directrice de CANOPÉ Guyane

S/C de Madame la Cheffe du CSAIO

POUR SUITE A DONNER

Madame l'IA-DAASEN

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Inspecteurs académiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale – 2nd degré

POUR INFORMATION

Objet : Candidature à des emplois de directeur national adjoint, directeur régional ou adjoint, départemental ou adjoint de l'UNSS- – Rentrée scolaire 2022

Référence : Note de service du 25 octobre 2021 publiée au bulletin officiel spécial n° 6 du 28 octobre 2021.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Fiche de candidature ;
- Annexe 2 : Calendrier prévisionnel des opérations de recrutement.

La note de service pour candidater à un poste de cadre de l'UNSS pour la rentrée 2022 est parue au Bulletin Officiel cité en référence.

Elle traduit les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants, conformément aux dispositions de la loi n°2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures aux emplois de :

- Directeur national adjoint de l'UNSS ;
- Directeur et directeur adjoint de service régional, conseiller technique auprès d'un recteur ;
- Directeur et directeur adjoint de service départemental, conseiller technique auprès d'un IA-Dasen.

La note de service liste également les compétences attendues et donne les modalités, le calendrier et l'acte de candidature.

I - MISSIONS ATTENDUES SUR LE POSTE

Les missions du Directeur régional ou départemental de l'UNSS, effectuées sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice nationale pour la partie financière et politique générale, et sous l'autorité hiérarchique du Recteur pour les parties RH et pédagogique, se traduisent de la manière suivante :

- piloter et gérer un service régional ou départemental ;
- impulser et animer le sport scolaire dans l'académie ou le département ;
- définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives ;
- organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS ;
- construire des partenariats utiles ;
- assurer la gestion financière du service ;
- missions d'expertises.

II- CONDITIONS ET RECUEIL DES CANDIDATURES

Peuvent faire acte de candidature les enseignants d'EPS et autres fonctionnaires d'État titulaires de catégorie A. Les personnels ne relevant pas des corps enseignants seront accueillis selon les mêmes modalités du détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels enseignants du premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

a) Candidatures de Directeur et de Directeur adjoint de service régional, conseiller technique auprès d'un Recteur ou aux emplois de Directeur et de Directeur adjoint de service départemental, conseiller technique auprès d'un IA-Dasen

Les candidats éligibles aux conditions doivent transmettre avant le 3 décembre 2021 minuit (heure de métropole), cachet de la poste faisant foi, le formulaire de candidature joint en annexe 1 ou télécharger sur le site de l'UNSS (<http://www.unss.org/>) accompagné d'un curriculum vitae et des pièces attestant des qualifications et des compétences par la voie hiérarchique :

- au Recteur de l'académie concernée
- aux services de la DGRH B2-2 à l'adresse générique mobilite.unss@education.gouv.fr
- à la Directrice nationale de l'UNSS, 13 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

Le Recteur fait remonter la liste retenue par ordre de mérite à la direction nationale de l'UNSS et au service de la DGRH B2-2 à l'adresse mobilite.unss@education.gouv.fr **avant le 8 mars 2022**.

Le recteur et le ministère informe de la suite réservée à leur demande, qu'elle soit favorable ou défavorable ainsi que leur rang de classement avant le **29 mars 2022**.

Toutes les candidatures seront examinées, selon des modalités de nature à apprécier la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil des candidats.

La commission de sélection est composée :

- du Recteur ou de son représentant (Secrétaire général ou IA-Dasen) ;
- de l'IA-IPR EPS ;
- de l'IA-IPR EVS ;
- d'un représentant de la Directrice nationale de l'UNSS (Directeur national adjoint).

Au terme de l'examen des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus. Les candidats auditionnés reçoivent une convocation et celles et ceux dont le dossier n'a pas été retenu pour des motifs d'irrecevabilité sont informés.

Dans la mesure où les candidats peuvent postuler sur plusieurs postes, les Recteurs établissent une liste des candidats sélectionnés, classée par ordre de mérite et proposent à la direction nationale de l'UNSS ainsi qu'aux services de la DGRH B2-2, les candidatures retenues avant le 8 mars 2022 (dossiers des candidatures et classement).

Les services de la DGRH B2-2 transmettront au Recteur le nom du candidat retenu avant le 15 mars 2022 au plus tard.

Les résultats sont communiqués, par le recteur et les services de la DGRH B2-2, à l'ensemble des candidats auditionnés avant le 29 mars 2022.

b) Candidatures aux emplois de directeur national adjoint de l'UNSS

Les personnes éligibles aux conditions doivent formaliser leur demande via le site [Place de l'emploi public](#) en répondant aux offres d'emploi proposées. Ils adressent, simultanément, leur candidature accompagnée d'un CV et de toutes pièces attestant de leurs qualifications et de leurs compétences à la directrice nationale de l'UNSS.

Les dossiers seront examinés et classés par la direction nationale de l'UNSS, laquelle informera les candidats de la suite réservée à leur candidature.

III - MODALITES D'AFFECTATION

Les personnels recrutés sur des postes de Directeur ou Directeur adjoint de service régional ou départemental seront :

- affectés par arrêté ministériel dans l'académie de recrutement en cas de changement d'académie ;
- affectés à titre définitif par arrêté du Recteur en cas de changement de poste au sein de la même académie.

Les personnels recrutés sur des postes de Directeurs nationaux adjoints seront placés en position de détachement auprès de l'UNSS.

Si vous avez participé aux mutations interacadémiques, sachez que le recrutement sur un poste de cadre UNSS entraînera l'annulation de cette participation.

IV - RECENSEMENT DES POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS A LA RENTREE 2022

Académie d'Amiens

- Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du Recteur de l'académie d'Amiens
- Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès du Recteur de l'académie d'Amiens - PSV

Académie de Besançon

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du Territoire de Belfort

Académie de Bordeaux

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département des Pyrénées Atlantiques - secteur pays basque - PSV

Académie de Dijon

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de Côte-d'Or - PSV

Académie de Grenoble

- Directeur(trice) du service départemental adjoint, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Isère

Académie de la Guyane

- Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du Recteur de l'académie de la Guyane

Académie de Lille

- directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès de la Rectrice de l'académie de Lille

Académie de Limoges

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Corrèze

Académie de Lyon

- directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Ain

Académie d'Orléans-Tours

- Directeur(trice) du service régional adjoint, conseiller(e) technique auprès de la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Indre

Les postes appelés à devenir vacants ou non pourvus faute de candidatures recevables, à l'issue de la présente campagne de recrutement, feront l'objet d'une seconde campagne de recrutement et d'une publication sur le site Place de l'emploi public (<https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>) par les services de la DGRH (B2-2) et sur le site de l'UNSS dans le courant du mois d'**avril 2022**.

En dehors du cadre de ces deux campagnes de recrutement, aucune affectation sur des postes de Directeur ou Directeur adjoint de service régional ou départemental ne peut avoir lieu.

Le Recteur

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines




Nicole ROCHUR

Annexe 1 - Candidature à un poste de directeur national adjoint ou de directeur de service UNSS, conseiller technique auprès du recteur d'académie ou de l'IA-Dasen pour le sport scolaire - Rentrée scolaire 2022

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle (indispensable) :

Téléphone fixe :

Portable :

Professionnel :

Mail :

Date de naissance :

Corps/Grade/Échelon :

Affectation actuelle :

Ville : Département :

Académie :

Est candidate ou candidat au poste :

(Les candidats sont invités à classer leurs vœux par ordre de préférence)

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Avez-vous déjà candidaté sur un poste UNSS ? Si oui, lequel et au titre de quelle année ?

Avez-vous déjà fait fonction de cadre UNSS ? si oui quelle année et dans quel territoire ?

Participez-vous également au mouvement national à gestion déconcentrée ? OUI / NON

L'attention des candidates et des candidats participant également au mouvement national à gestion déconcentrée est appelée sur le fait que le recrutement sur un poste de directeur national adjoint ou de directeur de service UNSS, conseiller technique auprès du recteur d'académie ou de l'IA-Dasen pour le sport scolaire entraînera l'annulation de cette participation.

Je m'engage à accepter tout poste sur lequel j'ai candidaté.

Signature

Éléments factuels relatifs aux actions dont le directeur régional ou départemental UNSS à connaissance sur l'agent :

Avis circonstancié du supérieur hiérarchique direct (chef d'établissement ou de service, IA-Dasen, IA-IPR) sur les compétences utiles au poste :

Avis indispensable du recteur de l'académie d'exercice pour les fonctionnaires de l'éducation nationale :

Le candidat devra joindre à son dossier :

- une lettre de motivation et un CV ;
- toutes pièces justifiant de son expérience et investissement dans le monde associatif et sportif, UNSS ;
- copies des diplômes ou formations complémentaires ;

L'attention des candidats est appelée sur le fait que tout dossier de candidature incomplet, notamment pour ce qui concerne les avis requis, ne pourra être retenu.

Annexe 2 - Calendrier prévisionnel des opérations de recrutement aux emplois de directeur national adjoint, directeur régional ou adjoint, départemental ou adjoint de l'UNSS – Rentrée scolaire 2022

Nature des opérations	Calendrier
Transmission des formulaires de candidatures par la voie hiérarchique au rectorat de l'académie concernée, aux services de la DGRH (bureau B2-2) à l'adresse générique mobilite.unss@education.gouv.fr et à la direction nationale de l'UNSS, accompagnés d'un curriculum vitae et de toutes pièces attestant les qualifications et compétences.	Avant le 3 décembre 2021 minuit heure de métropole (cachet de la poste faisant foi).
Procédure de recrutement, auditions des candidats. et transmission par les recteurs d'une liste des candidats sélectionnés et susceptibles d'être retenues à la direction nationale de l'UNSS ainsi qu'aux services de la DGRH (B2-2) à l'adresse générique mobilite.unss@education.gouv.fr .	Avant le 8 mars 2022.
Les services de la DGRH (B2-2) informent les recteurs du nom du candidat retenu.	Avant le 15 mars 2022.
Les recteurs et les services de la DGRH (B2-2) rendent compte à l'ensemble des candidats auditionnés de la suite réservée à leur candidature.	Avant le 29 mars 2022.